Aménagement des examens : Bac général - Épreuves de physique-chimie et de SVT en série S **[1]**

Baccalauréat général - Épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre en série S : évaluation des compétences expérimentales - session 2016 [2]
Note de service n° 2016-024 du 3 mars 2016
Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 10 du 10 mars 2016
Le point 5 de la note précise que les élèves en situation de handicap pour lequel l'avis du médecin désigné par la MDPH n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve mais un aménagement, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi celles susmentionnées (voir 1. Situations d'évaluation) qui sont adaptées à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation.

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-bac-g%C3%A9n%C3%A9ral-%C3%A9preuves-de-physique-chimie-et-de-svt-en-s%C3%A9rie-s
[2] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99646